



Direction
Départementale
de l'Équipement
de la Moselle
Service de
l'Aménagement et
de l'Urbanisme

PRÉFECTURE de la MOSELLE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT

VU pour être annexé à mon arrêté
N° 18.009 du 07 AVR 1998
LE PRÉFET
DE LA RÉGION NORD-EST DE LA MOSELLE



Pour le Préfet,
Secrétaire Général

JOËL TIXIER



Navigation
du Nord-Est

Commune de KOENIGSMACKER

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATIONS

ENQUETE PUBLIQUE du 3 au 28 novembre 1997
APPROBATION A.P. du

LEGENDE

- R** Zone à risque très élevé
- INCONSTRUCTIBLE -
- B** Zone naturelle d'extension des crues
-urbanisation strictement contrôlée
-toute nouvelle habitation interdite
- O** Zone urbanisée touchée par un risque
important ou modéré
-construction autorisée sous réserve
de prescriptions
- Q100** cote de crue de référence
- limite de zone

